

## SORTIE DE COURS POUR MAUVAISE UTILISATION D'UN APPAREIL ÉLECTRONIQUE

Voici la politique de l'école qui est inscrite dans l'agenda des élèves :

***En classe, il est interdit d'apporter un appareil électronique (cellulaire, lecteur audio/vidéo, tablette, montre intelligente, etc.), à moins que l'enseignant l'autorise de façon ponctuelle et pour des raisons pédagogiques.***

Tout manquement à ce règlement entraîne une sortie de classe et l'appareil est confisqué pour la journée. L'élève pourra le récupérer à la classe-ressource à la fin des cours. De plus, l'enseignant concerné communiquera avec les parents. À la troisième offense et pour celles qui suivront, le parent devra se présenter à l'école pour récupérer l'appareil auprès de l'agent de sécurité.

En résumé :

<b>1<sup>ère</sup> fois</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• appareil confisqué pour la journée</li><li>• appel de l'enseignant concerné</li></ul>
<b>2<sup>e</sup> fois</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• appareil confisqué pour la journée</li><li>• appel de l'enseignant concerné</li></ul>
<b>3<sup>e</sup> fois et suivantes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• appareil confisqué</li><li>• appel de la personne responsable à l'encadrement</li><li>• le parent doit se présenter à l'école pour récupérer l'appareil électronique auprès de l'agent de sécurité</li></ul>

À ce jour, c'est la \_\_\_\_\_ fois que votre enfant est sorti d'un cours pour mauvaise utilisation d'un appareil électronique.

***Important : Un élève qui refuse de remettre son cellulaire à la classe-ressource sera suspendu pour la journée (manque de collaboration). Le parent devra alors venir chercher l'élève.***

La direction